



l'écho

du bigorneau

LETTRE D'INFORMATION

Réseau Littorea : réseau national pour une pêche à pied récréative durable

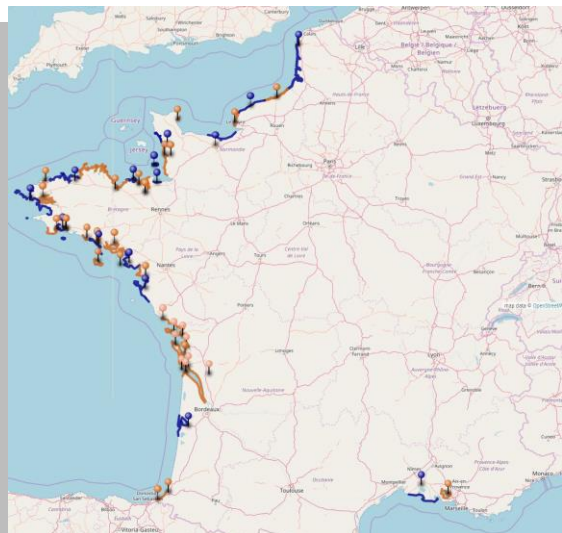
Actualités du Réseau

Un réseau qui grandit et monte en compétences

Une **carte des territoires et des structures engagés** pour une pêche à pied de loisir durable en France vient d'être mise en ligne sur la page d'accueil du site pecheapied-loisir.fr.

Vous souhaitez participer aux opérations de comptages, enquêtes ou sensibilisation auprès des pêcheurs à pied menées par un de nos partenaires ? Vous souhaitez des informations sur les bonnes pratiques de pêche à pied et la réglementation locale ?

N'hésitez pas à contacter les structures référentes pour chacun des secteurs de pêche à pied en France.



Carte : Réseau Littorea

Des formations pour la mise en place de diagnostics sur de nouveaux territoires

Dans le cadre de leur mission d'accompagnement méthodologique, les associations VivArmor Nature et IODDE – CPIE Marennes-Oléron ont animé des formations en **Loire-Atlantique** et dans les **Bouches du Rhône** en avril et mai 2018 pour la mise en place d'un diagnostic partagé de la pêche à pied de loisir sur le gisement de coques de La Baule et le gisement de palourdes de l'étang de Berre.

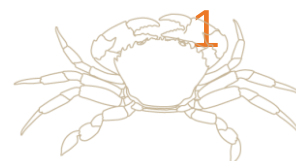


Photo : VivArmor Nature



Photo : CPIE Loire Océane

Merci au **CPIE Loire-Océane** et au **Syndicat mixte de réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB)** pour leur accueil !



Mise en ligne de la BD ESTAMP : une base de données pour partager les résultats

La base de données **ESTAMP** conçue pour stocker et rendre accessible les données issues des suivis mis en place sur les estrans des aires marines protégées est désormais en ligne :

<http://estamp.afbiodiversite.fr>

Financé et administré par l'**Agence Française pour la Biodiversité** (AFB), cet outil centralise à ce jour l'ensemble des données collectées durant le projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir ». D'autres données issues des suivis des habitats et des usages en zone intertidale y seront versées peu à peu (les suivis des nourriceries de poissons en baie de Douarnenez au sein du PNM Iroise y ont déjà trouvé leur place).

Pour toutes questions sur cette application :
bdestamp@afbiodiversite.fr



Photo : Agence Française pour la Biodiversité

Du côté des territoires...

Lancement d'un observatoire de la pêche à pied de loisir en Manche – Mer du Nord.

Piloté par la Direction Interrégionale de la Mer Manche Est-Mer du Nord avec l'appui de l'Agence Française pour la Biodiversité, un **Observatoire des activités de pêche à pied de loisir** vient d'être lancé sur la façade marine s'étendant de la pointe bretonne jusqu'à la frontière belge. Cette action s'inscrit dans le cadre du programme de mesures de la [Directive Cadre Stratégie pour les Milieux Marins](#) pour la sous-région marine Manche mer du Nord.

Cet observatoire vise à pérenniser et étendre les réseaux de collecte de données mis en place dans le cadre du projet LIFE Pêche à pied de loisir. **L'Union régionale des CPIE de Normandie** anime cet observatoire en cohérence avec les actions mises en œuvre au niveau national au sein du Réseau Littorea.

Pour en savoir plus sur les actions menées et, pourquoi pas y contribuer, n'hésitez pas à contacter la **coordinatrice Marion Le Renard** : observatoirepapl@urcpie-normandie.com.



Photo : VivArmor Nature

Agon-Coutainville (50) - Le Petit Musée de la pêche à pied rouvre ses portes cet été

Créé en 2014 par l'**Association pour une Pêche à Pied Respectueuse de la Ressource (APP2R)**, cet écomusée a accueilli plus de 5000 visiteurs en 2016 et 2017.

Un pavillon permanent est consacré à la pêche à pied. On y distribue des supports pédagogiques rappelant la réglementation, un bac à sable permet aux enfants d'identifier les espèces et de mesurer les tailles, un « rocher » éducatif permet d'identifier les espèces qui vivent accrochées ou cachées.



Deux autres pavillons proposent des expositions temporaires liées à la mer. Cette année les Terrenuevas de la Manche et l'évolution historique du trait de côte sont à l'honneur.

Retrouvez-nous : Place du Passous du 2 juillet au 8 septembre du lundi au samedi de 10h à 12h et de 17h à 19h. N'hésitez pas à venir en famille. La visite est gratuite.

En savoir plus : app2r.org



Photo : APP2R

Étang de Berre (13) - La pêche à pied, une activité naissante

ÊTES-VOUS PRÊTS À PAYER 22 500 € POUR MANGER DES PALOURDES ?

PRÉSERVONS LES PALOURDES DE L'ÉTANG DE BERRE

TAILLE MINIMALE AUTORISÉE :

3 cm PALOURDES, 2,7 cm COQUES

UNIQUEMENT PÊCHE À PIED
Interdiction de pêche en plongée sous-marine (bouteilles et palmes interdites), drague interdite.

Pêche de loisir	Pêche professionnelle	INFRACTION
Quantité autorisée par jour et par personne : 2 kg	Quantité autorisée par jour et par personne : 40 kg	EN CAS D'ENGINS INTERDITS : - contravention - amende administrative : 1 500 €
Matériels autorisés uniquement : - Un couteau ou une fourchette de moins de 20 cm de long - Pêche autorisée du lever au coucher du soleil	Matériels autorisés uniquement : - Un couteau ou une fourchette de moins de 40 cm de long - Couteau d'un manche et d'une lame de moins de 30 cm - Nombre maximum de licences professionnelles autorisées pour la palourde de Berre : 100 - Pêche autorisée du lever au coucher du soleil, interdite les samedis, dimanches et jours fériés	EN CAS DE NON RESPECT DE LA TAILLE ET DES QUANTITÉS CAPTURÉES : - délit pénal - amende : 22 500 €
DANS TOUTS LES CAS : - confiscation des biens ayant servi à l'infraction (engins, matériels, équipements utilisés en plongée ou en pêche sous-marine, des véhicules, des navires) et des produits. - retrait de permis pêche à pied		

GIPREB **UNEXPECTED COSTAL LAGOON**

WWW.ETANGDEBERRE.ORG

Le **Syndicat mixte de réhabilitation de l'étang de Berre (GIPREB)** lance un suivi de la pêche à pied, une pratique récente sur cette lagune de 155 km², la plus grande d'Europe.

Depuis 2015, on assiste à un retour des coquillages fousseurs dans l'étang de Berre, notamment des palourdes japonaises.

L'apparition de ce gisement, estimé à plus de 2000 tonnes, a entraîné le développement de la pêche à pied de loisir ces dernières années. Le classement sanitaire récent de la zone a permis l'ouverture de la pêche à pied professionnelle début 2018.

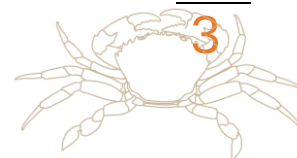
Afin de préserver la ressource et les herbiers de zostères en phase de reconstitution, un arrêté préfectoral limite les zones, les quantités et les engins de pêche autorisés en pêche professionnelle et de loisir.

Un comité de suivi animé par le GIPREB vient d'être créé et un diagnostic démarre avec l'appui méthodologique du **Réseau Littorea**. Cet état des lieux permettra de dimensionner les actions de sensibilisation à mettre en place localement et de suivre l'évolution du gisement.

Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

La sensibilisation : une priorité pour le Parc marin

Le **Parc naturel marin** créé en avril 2015 est le 7ème Parc naturel marin français, situé au cœur du Golfe de Gascogne. Bordant plus de 1000 km de côtes et 116 communes littorales, la pêche à pied est l'une des activités de loisir maritimes la plus plébiscitée au sein du Parc, grâce notamment à la variété de sites propices à la pratique et à une ressource encore disponible.



Dans la continuité des actions mises en œuvre dans le cadre du projet LIFE+ « Pêche à pied de loisir », le Parc naturel marin a souhaité poursuivre les actions de sensibilisation en 2017, en s'appuyant sur un réseau de 4 structures d'éducation à l'environnement (**Groupe Associatif Estuaire, ECOLE de la Mer, Ecomusée de Port des Barques, CPIE Marennes-Oléron**) formées et expertes sur cette thématique.

Ainsi, ce sont environ 2000 pêcheurs à pied de loisir qui ont ainsi pu bénéficier de conseils de bonnes pratiques de pêche, accompagnés de réglettes pour mesurer et vérifier leurs récoltes.

Suite aux résultats encourageants obtenus en termes d'amélioration des pratiques et définie comme un axe stratégique transversal dans le plan de gestion du Parc marin (tout juste validé en avril dernier), la **sensibilisation** sera reconduite cette année, auprès **des pêcheurs à pied récréatifs**.

Photo : CPIE Marennes-Oléron



En parallèle, des **sessions d'information à destination des structures relais** que sont les offices de tourisme et hébergeurs de plein air, médiateurs clés dans la diffusion de messages pour une pêche à pied respectueuse, seront également réalisées. Pour compléter ces actions, de nouveaux outils de sensibilisation (réglettes et dépliants) ont été édités par le Parc et seront distribués à l'ensemble des acteurs formés.

En savoir plus : parc-marin-gironde-mer-pertuis.fr



Les tuyaux du Bigorneau !



À chacun sa marque !

Afin de ne pas labourer le sable ou la vase à l'aide d'un râteau ou autre engin de pêche potentiellement destructeur pour le sédiment et la faune associée, il suffit **d'apprendre à repérer les indices laissés par les coquillages fouisseurs**.

Ces derniers trahissent en effet leur présence par des trous à la surface du sable. Ces trous sont formés par les siphons de l'animal qui filtre l'eau de mer afin d'en extraire l'oxygène et les éléments nutritifs.

En fonction de la forme des trous et du type de sable, on peut distinguer les marques des principales espèces pêchées à pied :





Marque d'une **coque**: deux trous sur du sable fin



Marque d'une **palourde** : deux trous sur du sédiment sablo-vaseux



Marque d'une **pierre** : trou sur du sable grossier formé après l'expulsion d'un jet d'eau appelé « pissée »



Marque du **couteau droit** sur du sable fin : trou en forme de « 8 » ou trou de « serrure »

Photos : Musée de Tatihou/CD50

Pour le couteau, on verse du sel dans le trou. L'augmentation soudaine de la salinité oblige l'animal à remonter à la surface afin de s'en saisir. Pour les autres fousseurs, il suffit de les déloger à l'aide d'un simple couteau à palourde ou d'une cuillère.

Avec un peu d'habitude, la **pêche « au trou » ou « à l'œil »** est à la fois ludique, efficace et respectueuse du milieu naturel. Elle évite également le mal de dos ressenti par ceux qui labourent de grande surface pour, parfois, une bien maigre récolte...

Pour en savoir plus : consultez l'ouvrage d'Yves Müller, publié en 2016, « *Reconnaître les principaux bivalves fousseurs ou foreurs au moyen de leurs siphons* » disponible [en téléchargement ici](#).

Agenda



Photo : CPIE Marennes-Oléron

Comptage national des pêcheurs à pied 2018

Entre le 11 et le 15 Août 2018

Une fois par an, le Réseau Littorea organise un comptage national pour identifier l'activité sur le littoral français. Cette année, le prochain comptage collectif des pêcheurs à pied sera réalisé entre le 11 et le 15 août 2018. Si vous souhaitez participer à ce comptage, n'hésitez pas à nous contacter à reseau.littorea@gmail.com

Comité de pilotage et comité de suivi du Réseau

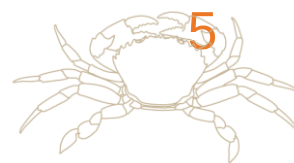
Recherche d'un lieu d'accueil (Octobre 2018)

Le comité de pilotage national et le comité technique du Réseau Littorea auront lieu à l'automne 2018 et réuniront les coordinateurs nationaux et acteurs impliqués dans la gestion durable de la pêche à pied récréative, afin de traiter des sujets stratégiques autour de l'avenir de l'activité en France, partager les expériences et bilans menés par les territoires engagés.

En tant que structure membre du Réseau, si vous souhaitez participer à l'organisation de ces comités, et accueillir ces rencontres sur votre territoire, n'hésitez pas à nous contacter !



Photo : CPIE Marennes-Oléron



Nouveautés réglementaires*

[Arrêté préfectoral du 6 juin 2017](#) encadrant la pêche à pied de loisir des coquillages et des araignées en **Charente-Maritime** et entré en vigueur le 1^{er} janvier 2018.

[Arrêté ministériel du 15 janvier 2018](#) modifiant l'arrêté du 26 octobre 2012 en abaissant la taille minimale de capture de la coque et de la palourde japonaise en pêche de loisir sur certains territoires en **France**.

[Arrêté préfectoral du 30 janvier 2018](#) encadrant la pêche à pied professionnelle et récréative des bivalves fousseurs sur l'étang de Berre dans le département des **Bouches du Rhône**.

[Arrêté préfectoral du 8 février 2018](#) portant création d'une réserve temporaire pour l'étude des bivalves fousseurs dans la zone de la pointe d'Agon-Coutainville dans le département de La **Manche**.

[Arrêté préfectoral du 5 mars 2018](#) modifiant l'arrêté du 21 mars 2016 en avançant la date d'ouverture de la pêche du bouquet en pêche de loisir dans les départements de **Seine-Maritime et de l'Eure**.

[Arrêté du 6 avril 2018](#) portant autorisation de la pêche maritime dans la réserve naturelle nationale du banc d'Arguin dans le département de **Gironde**.

[Arrêté préfectoral du 4 mai 2018](#) encadrant la récolte des algues de rive en **Bretagne**.

[Arrêté du 30 mai 2018 modifié](#) fixant les dates de récolte des végétaux marins pour la saison 2018 dans les départements de la **Somme** et du **Pas-de-Calais**.

**Liste non exhaustive, concernant les textes encadrant la pêche à pied de loisir en France et portés à la connaissance des rédacteurs au cours du premier semestre 2018.*

Suivez-nous sur :



pecheapied-loisir.fr



[ReseauLittorea](https://www.facebook.com/ReseauLittorea)



[@ReseauLittorea](https://twitter.com/ReseauLittorea)

Ont participé à la rédaction : Marion Le Renard > Observatoire PAPL URCPPIE Normandie – Nicolas Mayot > GIPREB – Philippe Vigoureux > APP2R – Cécile Barraud > PNM EGMP (AFB) – Sarah Olivier > IODDE-CPIE Marennes Oléron – Franck Delisle > VivArmor Nature.

Comité de rédaction : Stéphanie Tachaires (AFB) – Sarah Olivier (IODDE-CPIE Marennes Oléron) – Franck Delisle (VivArmor Nature). Contact : reseau.littorea@gmail.com

